

Présentation succincte d'Audiens et des DNA

Audiens est le groupe de protection sociale des professionnels de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle. Audiens accompagne au quotidien les employeurs, les créateurs d'entreprise, les salariés permanents et intermittents, les journalistes, les pigistes, les demandeurs d'emploi, les retraités et leur famille.

Expert de la retraite complémentaire, Audiens est aussi spécialisé en assurance de personnes et conçoit des couvertures prévoyance et des garanties santé spécialement dédiées à ses publics. L'action sociale et la prévention sont destinées à accompagner ceux qui en ont besoin, face aux situations de rupture ou aux risques professionnels. Audiens a également mis en place un accompagnement global grâce à son centre de santé ouvert à tous. Enfin, groupe professionnel intégré, Audiens gère de nombreux services que lui confie la profession.

Toutes nos données emploi sont produites sur la base des déclarations des entreprises (**Déclarations Nominatives Annuelles des salaires, DNA**).

Les codes NAF de la compétence d'Audiens

Les secteurs professionnels qui adhèrent obligatoirement à Audiens en retraite complémentaire et ceci **pour l'ensemble de leur personnel** sont notamment :

- Pour le Spectacle vivant

- 9001Z Arts du spectacle vivant
- 9002Z Activités de soutien au spectacle vivant
- 9004Z Gestion de salles de spectacles

- Pour l'Audiovisuel

- 5920Z Enregistrement sonore et édition musicale
- 6010Z Édition et diffusion de programmes radio
- 5911A Production de films et de programmes pour la télévision
- 6020A Édition de chaînes généralistes
- 6020B Édition de chaînes thématiques
- 5911B Production de films institutionnels et publicitaires
- 5911C Production de films pour le cinéma
- 5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
- 5913A Distribution de films cinématographiques
- 5913B Édition et distribution vidéo
- 5914Z Projection de films cinématographiques

Les données relatives aux congés payés de la Caisse des Congés Spectacle, des droits d'auteur de l'ADAMI et de l'INA, sont exclues de ce périmètre.

La compétence catégorielle

Quelle que soit l'activité de l'entreprise, doivent obligatoirement cotiser à Audiens en retraite complémentaire :

- tous les intermittents du spectacle ;
- tous les pigistes ;
- tous les interprètes de conférence ;
- tous les mannequins ;
- tous les boxeurs, catcheurs et artistes de corrida.

Tous les organisateurs (entreprise ou particulier) qui n'ont pas pour activité principale ou pour objet l'exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attraction, la production ou la diffusion de spectacles et qui emploient sous contrat à durée déterminée des artistes du spectacle (article L 762-1 du code du travail) ou des techniciens qui concourent au spectacle vivant déclarent leur cotisation via le GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel). Le GUSO nous adresse mensuellement les flux financiers et trimestriellement les flux nominatifs.

Nous ne disposons pas dans nos bases :

- du personnel technique et administratif permanent des théâtres en régie créés depuis 1978 ;
- du personnel permanent de l'Opéra de Paris qui a son propre régime de retraite ;
- de la Comédie française qui a son propre régime de retraite.

NB1 : Depuis 2013, nous disposons de l'ensemble des salariés de France TV, même ceux qui cotisent à l'IRCANTEC.

NB2 : Depuis 2014, nous disposons du personnel permanent de Warner Music France.

La source des DNA

En tant que groupe professionnel, les entreprises de ces secteurs adhèrent aux institutions de retraite complémentaire du Groupe Audiens. Tous les ans, elles doivent nous retourner leur **déclaration nominative annuelle des salaires** qui nous permet d'attribuer les points de retraite de ces salariés.

Ces déclarations renseignent notamment, pour chaque période d'activité déclarée : l'identité du salarié, la date de début d'activité et la date de fin d'activité, la catégorie professionnelle ainsi que le salaire brut (après abattement pour frais professionnels pour les professions qui peuvent bénéficier de cette déduction).

Quelques définitions

Les différentes catégories professionnelles sont :

- les artistes interprètes ;
- le personnel artistique^(*), technique et administratif ayant le statut de cadre ;
- le personnel technique et administratif n'ayant pas le statut de cadre.

^(*) Par définition, le personnel artistique relève de la catégorie non-cadre. Toutefois, certaines fonctions comme les réalisateurs, les metteurs en scène, les chefs d'orchestre relèvent de la catégorie cadre au vu de leur niveau de responsabilité.

Le classement en tant que cadre ou non cadre s'appuie sur la convention collective appliquée par l'entreprise. Les fonctions de cadres étant homologuées par l'Agirc.

La notion d'**artiste** et de **technicien** fait référence à la nature même de l'emploi :

- un artiste interprète ou crée une œuvre de l'esprit ;
- un technicien a une fonction technique ou administrative.

Sont définis comme **intermittents du spectacle** les salariés cadres et non cadres techniques et artistiques employés en contrat à durée déterminée, dont la fonction est :

- soit dans la liste des emplois d'une des conventions collectives du spectacle et de l'audiovisuel pour lesquels le recours au contrat à durée déterminée d'usage est autorisé ;
- soit dans la liste des emplois des annexes 8 et 10 au Régime d'Assurance chômage.

Les artistes, afin d'être reconnus intermittents, ne doivent pas être titulaires d'un contrat d'exclusivité prévoyant une période d'emploi de douze mois consécutifs ou plus.

Dans les données Audiens, un **permanent** est un non-intermittent, qu'il soit en CDD de droit commun ou en CDI.

Répartition des entreprises par code NAF du siège social, année 2014

Naf	Intitulé	Nombre d'entreprises		
		Intermittents	Permanents	Total dédoublonné ⁽¹⁾
Spectacle vivant				
9001Z	Arts du spectacle vivant	14 575	7 489	17 075
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant	1 645	1 335	2 312
9004Z	Gestion de salles de spectacles	433	341	527
Nombre d'entreprises du Spectacle Vivant		16 653	9 165	19 914
Audiovisuel				
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale	1 078	453	1 286
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio	89	462	488
5911A	Production de films et de programmes pour la télévision	2 023	1 363	2 425
6020A	Edition de chaînes généralistes	18	23	25
6020B	Edition de chaînes thématiques	70	92	105
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires	1 696	1 028	2 035
5911C	Production de films pour le cinéma	1 611	992	1 951
5912Z	Post-production de films cinéma, de vidéo et de programmes de tv	499	439	653
5913A	Distribution de films cinématographiques	13	127	135
5913B	Edition et distribution vidéo	15	26	39
5914Z	Projection de films cinématographiques	15	669	671
Nombre d'entreprises de l'Audiovisuel		7 127	5 674	9 813
Nombre d'entreprises du Spectacle défini par ces NAF		23 780	14 839	29 727
Entreprises d'autres NAF déclarant une activité principale dans le spectacle ⁽²⁾		1 889	3 658	4 982
Nombre d'entreprises du spectacle		25 669	18 497	34 709
Entreprises hors spectacle et déclarant des intermittents		442		442
Nombre de manifestations occasionnelles ⁽³⁾		314 804		314 804

**La notion d'entreprise s'entend au sens SIREN.
Le code NAF considéré est celui du siège social.**

(1) Nombre d'entreprises dédoublonnées : une entreprise déclarant à la fois des intermittents et des permanents n'est comptée qu'une seule fois.

(2) Il s'agit des entreprises déclarant au moins un salarié, dont le code NAF est autre que ceux ci-dessus, mais dont l'activité principale déclarée à Audiens relève bien du spectacle.

(3) Sont considérées dans ce champ l'ensemble des déclarations faites auprès du GUSO par des particuliers ou par des entreprises qui ne sont pas du spectacle et qui ont ponctuellement fait appel à des intermittents. Pour un même employeur, il est comptabilisé ici le nombre de manifestations déclarées au titre de l'exercice traité.

Répartition des établissements par code NAF, année 2014

Naf	Intitulé	Nombre d'établissements		
		Intermittents	Permanents	Total dédoublonné ⁽¹⁾
Spectacle vivant				
9001Z	Arts du spectacle vivant	14 670	7 554	17 186
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant	1 646	1 339	2 319
9004Z	Gestion de salles de spectacles	464	353	568
Nombre d'établissements du Spectacle Vivant		16 780	9 246	20 073
Audiovisuel				
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale	1 088	452	1 298
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio	144	763	797
5911A	Production de films et de programmes pour la télévision	2 077	1 399	2 497
6020A	Edition de chaînes généralistes	66	110	112
6020B	Edition de chaînes thématiques	73	96	111
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires	1 701	1 036	2 045
5911C	Production de films pour le cinéma	1 619	1 006	1 973
5912Z	Post-production de films cinéma, de vidéo et de programmes de tv	521	465	683
5913A	Distribution de films cinématographiques	13	136	143
5913B	Edition et distribution vidéo	13	26	37
5914Z	Projection de films cinématographiques	15	919	920
Nombre d'établissements de l'Audiovisuel		7 330	6 408	10 616
Nombre d'établissements du Spectacle défini par ces NAF		24 110	15 654	30 689
Etablissements d'autres NAF déclarant une activité principale dans le spectacle ⁽²⁾		1 812	3 623	4 906
Nombre d'établissements du spectacle		25 922	19 277	35 595
Etablissements hors spectacle et déclarant des intermittents		438		438
Nombre de manifestations occasionnelles ⁽³⁾		314 804		314 804

La notion d'établissement s'entend au sens SIRET.

(1) Nombre d'établissements dédoublonnés : un établissement déclarant à la fois des intermittents et des permanents n'est compté qu'une seule fois.

(2) Il s'agit des établissements déclarant au moins un salarié, dont le code NAF est autre que ceux ci-dessus, mais dont l'activité principale déclarée à Audiens relève bien du spectacle.

(3) Sont considérées dans ce champ l'ensemble des déclarations faites auprès du GUSO par des particuliers ou par des entreprises qui ne sont pas du spectacle et qui ont ponctuellement fait appel à des intermittents. Pour un même employeur, il est comptabilisé ici le nombre de manifestations déclarées au titre de l'exercice traité.

Répartition des effectifs intermittents et permanents par code NAF, année 2014

Naf	Intitulé	Effectifs		
		Intermittents	Permanents	Total dédoublonné ⁽²⁾
Spectacle vivant				
9001Z	Arts du spectacle vivant	128 197	44 177	164 114
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant	33 791	9 804	42 627
9004Z	Gestion de salles de spectacles	17 869	7 555	25 141
Effectifs dédoublonnés du Spectacle Vivant ⁽¹⁾		144 656	60 546	194 453
Audiovisuel				
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale	12 234	1 909	14 058
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio	6 175	5 424	11 456
5911A	Production de films et de programmes pour la télévision	70 033	8 442	77 396
6020A	Edition de chaînes généralistes	13 458	15 491	28 569
6020B	Edition de chaînes thématiques	2 824	5 078	7 768
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires	26 392	5 195	31 037
5911C	Production de films pour le cinéma	57 527	4 373	61 418
5912Z	Post-production de films cinéma, de vidéo et de programmes de tv	17 226	6 089	23 055
5913A	Distribution de films cinématographiques	815	1 298	2 113
5913B	Edition et distribution vidéo	132	195	327
5914Z	Projection de films cinématographiques	205	13 617	13 822
Effectifs dédoublonnés de l'Audiovisuel ⁽¹⁾		140 985	66 066	201 902
Effectifs totaux dédoublonnés du Spectacle défini pas ces NAF		251 298	125 968	359 681
Effectifs d'entreprises d'autres NAF mais déclarant une activité principale dans le spectacle ^{(1) (3)}				
		25 218	36 383	61 034
Effectifs d'entreprises hors spectacle et déclarant des intermittents				
		8 703		8 703
Effectifs déclarés lors de manifestations occasionnelles ⁽⁴⁾				
		71 530		71 530
Effectifs totaux dédoublonnés du Spectacle		280 663	160 842	420 227

(1) Nombre d'individus dédoublonnés sur le code NAF : un individu déclaré sur plusieurs codes NAF n'est compté qu'une seule fois au niveau des totaux.

(2) Nombre d'individus dédoublonnés par statut : un individu déclaré à la fois comme intermittent et comme permanent ne sera compté qu'une seule fois.

(3) Il s'agit des entreprises déclarant au moins un salarié, dont le code NAF est autre que ceux ci-dessus, mais dont l'activité principale déclarée à Audiens relève bien du spectacle.

(4) Sont considérées dans ce champ l'ensemble des déclarations faites auprès du GUSO par des particuliers ou par des entreprises qui ne sont pas du spectacle et qui ont ponctuellement fait appel à des intermittents.

Répartition des effectifs intermittents et permanents par catégorie de participants et par code NAF, année 2014

Naf	Intitulé	Effectifs											
		Intermittents				Permanents				Total ⁽³⁾			
		Artistes	Cadres	Non cadres	TOTAL ⁽²⁾	Artistes	Cadres	Non cadres	TOTAL ⁽²⁾	Artistes	Cadres	Non cadres	TOTAL ⁽²⁾
Spectacle vivant													
9001Z	Arts du spectacle vivant	94 486	12 959	38 719	128 197	1 099	5 832	37 668	44 177	95 309	18 426	73 855	164 114
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant	14 982	1 914	18 288	33 791	15	1 563	8 275	9 804	14 994	3 443	25 867	42 627
9004Z	Gestion de salles de spectacles	9 642	992	7 737	17 869	58	1 006	6 503	7 555	9 695	1 986	14 113	25 141
Effectifs dédoublonnés du Spectacle Vivant⁽¹⁾		102 507	14 818	48 343	144 656	1 172	8 323	51 611	60 546	103 364	22 682	95 953	194 453
Audiovisuel													
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale	8 928	1 167	2 794	12 234	2	884	1 057	1 909	8 930	2 050	3 820	14 058
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio	3 581	864	2 105	6 175	144	2 640	2 702	5 424	3 720	3 489	4 728	11 456
5911A	Production de films et de programmes pour la télévision	34 468	20 695	22 435	70 033	0	4 311	4 243	8 442	34 468	24 587	26 294	77 396
6020A	Édition de chaînes généralistes	5 217	3 802	5 701	13 458	0	11 463	4 151	15 491	5 217	15 174	9 760	28 569
6020B	Édition de chaînes thématiques	193	1 423	1 396	2 824	3	3 501	1 650	5 078	196	4 879	2 986	7 768
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires	7 841	9 399	12 144	26 392	3	1 955	3 298	5 195	7 843	11 194	15 191	31 037
5911C	Production de films pour le cinéma	36 386	11 072	14 112	57 527	0	2 038	2 381	4 373	36 386	12 966	16 293	61 418
5912Z	Post-production de films cinéma, de vidéo et de programmes de tv	4 306	5 736	8 629	17 226	0	2 753	3 391	6 089	4 306	8 455	11 848	23 055
5913A	Distribution de films cinématographiques	774	25	17	815	0	732	575	1 298	774	757	592	2 113
5913B	Édition et distribution vidéo	76	26	31	132	0	85	111	195	76	111	142	327
5914Z	Projection de films cinématographiques	156	4	45	205	0	1 566	12 137	13 617	156	1 570	12 182	13 822
Effectifs dédoublonnés de l'Audiovisuel⁽¹⁾		77 277	36 534	49 591	140 985	152	31 515	35 257	66 066	77 414	66 590	82 694	201 902
Effectifs totaux dédoublonnés du Spectacle défini par ces NAF		160 171	49 086	87 474	251 298	1 324	39 790	86 342	125 968	161 126	86 868	166 873	359 681
Effectifs d'entreprises d'autres NAF mais déclarant une activité principale dans le spectacle ^{(1) (4)}		17 178	1 841	6 951	25 218	138	4 171	32 165	36 383	17 307	6 000	39 000	61 034
Effectifs d'entreprises hors spectacle et déclarant des intermittents		5 348	988	2 522	8 703					5 348	988	2 522	8 703
Effectifs déclarés lors de manifestations occasionnelles ⁽⁵⁾		59 537	2 428	12 572	71 530					59 537	2 428	12 572	71 530
Effectifs totaux dédoublonnés du Spectacle		187 189	51 449	92 625	280 663	1 461	43 800	117 310	160 842	188 151	93 051	201 916	420 227

(1) Nombre d'individus dédoublonnés sur le code NAF : un individu déclaré sur plusieurs codes NAF n'est compté qu'une seule fois au niveau des totaux.

(2) Nombre d'individus dédoublonnés par catégorie : un individu déclaré à la fois comme artiste et/ou cadre et/ou non-cadre ne sera compté qu'une seule fois.

(3) Nombre d'individus dédoublonnés par statut : un individu déclaré à la fois comme intermittent et comme permanent ne sera compté qu'une seule fois.

(4) Il s'agit des entreprises déclarant au moins un salarié, dont le code NAF est autre que ceux ci-dessous, mais dont l'activité principale déclarée à Audiens relève bien du spectacle.

(5) Sont considérées dans ce champ l'ensemble des déclarations faites auprès du GUSO par des particuliers ou par des entreprises qui ne sont pas du spectacle et qui ont ponctuellement fait appel à des intermittents.

Répartition de la masse salariale par code NAF, année 2014

Naf	Intitulé	Masse salariale (en K€)		
		Intermittents	Permanents	Total
Spectacle vivant				
9001Z	Arts du spectacle vivant	589 851	467 276	1 057 128
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant	121 615	124 384	245 999
9004Z	Gestion de salles de spectacles	47 421	92 266	139 688
Masse salariale totale du Spectacle Vivant		758 888	683 926	1 442 814
Audiovisuel				
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale	25 248	55 205	80 453
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio	32 363	170 036	202 399
5911A	Production de films et de programmes pour la télévision	490 376	265 448	755 824
6020A	Edition de chaînes généralistes	94 795	827 275	922 070
6020B	Edition de chaînes thématiques	22 527	189 868	212 396
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires	119 181	107 350	226 532
5911C	Production de films pour le cinéma	245 984	120 441	366 426
5912Z	Post-production de films cinéma, de vidéo et de programmes de tv	153 981	189 523	343 504
5913A	Distribution de films cinématographiques	370	52 548	52 917
5913B	Edition et distribution vidéo	379	7 294	7 673
5914Z	Projection de films cinématographiques	138	195 328	195 465
Masse salariale totale de l'Audiovisuel		1 185 342	2 180 316	3 365 659
Masse salariale totale du Spectacle défini par ces NAF		1 944 230	2 864 242	4 808 473
Masse salariale d'entreprises d'autres NAF mais déclarant une activité principale dans le spectacle ⁽¹⁾		49 963	394 065	444 028
Masse salariale d'entreprises hors spectacle et déclarant des intermittents		28 591		28 591
Masse salariale déclarée lors de manifestations occasionnelles ⁽²⁾		132 556		132 556
Total de la masse salariale déclarée dans le spectacle		2 155 341	3 258 307	5 413 648

(1) Il s'agit des entreprises déclarant au moins un salarié, dont le code NAF est autre que ceux ci-dessus, mais dont l'activité principale déclarée à Audiens relève bien du spectacle.

(2) Sont considérées dans ce champ l'ensemble des déclarations faites auprès du GUSO par des particuliers ou par des entreprises qui ne sont pas du spectacle et qui ont ponctuellement fait appel à des intermittents.

Les masses salariales représentent les salaires brut après abattement pour frais professionnels déclarés par les entreprises.

Masse salariale par catégorie de participants et par code NAF, déclarée en 2014

Naf	Intitulé	Masse salariale en K€											
		Intermittents				Permanents				Total			
		Artistes	Cadres	Non cadres	TOTAL	Artistes	Cadres	Non cadres	TOTAL	Artistes	Cadres	Non cadres	TOTAL
Spectacle vivant													
9001Z	Arts du spectacle vivant	341 905	79 316	168 630	589 851	26 877	202 370	238 028	467 276	368 783	281 687	406 658	1 057 128
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant	19 837	11 212	90 566	121 615	35	60 768	63 581	124 384	19 872	71 980	154 147	245 999
9004Z	Gestion de salles de spectacles	19 439	4 776	23 206	47 421	1 213	37 584	53 470	92 266	20 652	42 360	76 676	139 688
Masse salariale du Spectacle Vivant		381 181	95 304	282 403	758 888	28 125	300 722	355 079	683 926	409 307	396 026	637 482	1 442 814
Audiovisuel													
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale	15 150	3 946	6 152	25 248	46	40 757	14 402	55 205	15 196	44 703	20 554	80 453
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio	6 101	14 243	12 018	32 363	4 178	130 005	35 853	170 036	10 279	144 248	47 872	202 399
5911A	Production de films et de programmes pour la télévision	73 087	275 314	141 975	490 376	-	211 370	54 077	265 448	73 087	486 685	196 052	755 824
6020A	Edition de chaînes généralistes	8 241	56 247	30 307	94 795	-	683 726	143 549	827 275	8 241	739 973	173 856	922 070
6020B	Edition de chaînes thématiques	794	12 798	8 935	22 527	58	160 903	28 906	189 868	852	173 702	37 842	212 396
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires	8 407	70 352	40 423	119 181	1	67 326	40 024	107 350	8 407	137 678	80 447	226 532
5911C	Production de films pour le cinéma	42 683	118 851	84 451	245 984	-	94 459	25 982	120 441	42 683	213 310	110 433	366 426
5912Z	Post-production de films cinéma, de vidéo et de programmes de tv	21 865	60 515	71 601	153 981	-	124 199	65 325	189 523	21 865	184 714	136 926	343 504
5913A	Distribution de films cinématographiques	151	161	58	370	-	42 161	10 387	52 548	151	42 322	10 445	52 917
5913B	Edition et distribution vidéo	85	144	150	379	-	5 296	1 998	7 294	85	5 440	2 147	7 673
5914Z	Projection de films cinématographiques	82	17	39	138	-	63 727	131 601	195 328	82	63 744	131 639	195 465
Masse salariale de l'Audiovisuel		176 644	612 589	396 109	1 185 342	4 283	1 623 929	552 104	2 180 316	180 927	2 236 518	948 213	3 365 659
Masse salariale totale du Spectacle défini par ces NAF		557 825	707 893	678 512	1 944 230	32 408	1 924 651	907 183	2 864 242	590 233	2 632 545	1 585 695	4 808 473
Masse salariale d'entreprises d'autres NAF mais déclarant une activité principale dans le spectacle ⁽¹⁾		23 580	9 575	16 808	49 963	2 212	182 416	209 437	394 065	25 792	191 991	226 245	444 028
Masse salariale d'entreprises hors spectacle et déclarant des intermittents		9 786	9 385	9 420	28 591					9 786	9 385	9 420	28 591
Masse salariale déclarée lors de manifestations occasionnelles ⁽²⁾		101 130	6 520	24 906	132 556					101 130	6 520	24 906	132 556
Masse salariale totale du Spectacle		692 322	733 372	729 647	2 155 341	34 620	2 107 067	1 116 620	3 258 307	726 942	2 840 440	1 846 266	5 413 648

(1) Il s'agit des entreprises déclarant au moins un salarié, dont le code NAF est autre que ceux ci-dessus, mais dont l'activité principale déclarée à Audiens relève bien du spectacle.

(2) Sont considérées dans ce champ l'ensemble des déclarations faites auprès du GUSO par des particuliers ou par des entreprises qui ne sont pas du spectacle et qui ont ponctuellement fait appel à des intermittents.

Les masses salariales représentent les salaires brut après abattement pour frais professionnels déclarés par les entreprises.